

CONSEIL COMMUNAL DE BRUXELLES
GEMEENTERAAD VAN BRUSSEL

Séance publique du lundi 14 mai 2018

Openbare vergadering van maandag 14 mei 2018

Séance publique

Openbare zitting

La séance publique est ouverte à 17 heures 30 sous la présidence de M. Jacques Oberwoits, Président.

De openbare vergadering wordt geopend om 17 uur 30 onder voorzitterschap van de heer Jacques Oberwoits, Voorzitter.

Procès-verbal de la séance du 23 avril 2018

Notulen van de zitting van 23 april 2018

M. le Président.- Conformément à l'article 89, alinéa 2, de la nouvelle loi communale et à l'article 7 du règlement d'ordre intérieur, le projet de procès-verbal de la séance du 23 avril 2018 a été mis à la disposition des membres du Conseil communal sept jours francs avant ce jour.

Overeenkomstig artikel 89, alinea 2, van de Nieuwe Gemeentewet en artikel 7 van het huishoudelijk reglement, werden de ontwerp-notulen van de zitting van 23 april 2018 ter inzage van de Gemeenteraadsleden gelegd, gedurende de zeven voorbije vrije dagen.

Communications – Mededelingen

M. le Président.- Conformément aux dispositions des articles 234 et 236 de la Nouvelle loi communale, le Collège a ajouté à l'ordre du jour les points 202, 204 à 206 et 209 repris au supplément à cet ordre du jour daté du 9 mai 2018.

Overeenkomstig de bepalingen van de artikels 234 en 236 van de Nieuwe Gemeentewet, heeft het College de agenda aangevuld met de punten 202, 204 tot 206

en 209 vermeld in het bijvoegsel bij de agenda dd. 9 mei 2018.

M. le Président.- Vu l'urgence, le Collège propose d'ajouter à l'ordre du jour les points 188 à 201, 203, 207 à 208, 210 et 216 à 227 repris au supplément à cet ordre du jour daté du 9 mai 2018.

Gelet op de dringendheid, stelt het College voor om de agenda aan te vullen met de punten 188 tot 201, 203, 207 tot 208, 210 en 216 tot 227 vermeld in het bijvoegsel bij de agenda dd. 9 mei 2018.

- **L'urgence est admise à l'unanimité.**

- **De dringendheid wordt eenparig aangenomen.**

Communications relatives aux associations subventionnées - Mededelingen
betreffende de verenigingen die toelagen ontvangen

M. le Président.- J'invite les membres du Conseil communal à prendre connaissance au Secrétariat des assemblées des comptes, bilan, rapport financier et de gestion des associations suivantes :

- Bronks Jeugdtheater Brussel asbl, au 31/12/2016 ;
- Gemeenschapscentrum De Markten asbl, au 31/12/2016 ;
- Les Brigittines asbl, le 31/12/2017.

Pris pour information.

Kennis genomen.

Dossiers de M. le Bourgmestre

- Accord de la section.

M. Ceux.- Je souhaiterais intervenir sur le point 3. Le dossier du piétonnier a pris du retard. Pour accélérer les travaux et terminer un tronçon avant les élections communales, ce sont les Bruxellois qui doivent payer un supplément. Notre groupe regrette profondément cette manière de faire. J'ai pris le temps de passer par le

piétonnier, et je suis sidéré de constater de quelle manière certaines pierres sont placées. On constate clairement qu'elles ne sont pas scellées comme il le faudrait. À certains endroits, le sol est extrêmement sale, couvert de flaques d'huile et de graisse. Les pierres utilisées sont lisses et risquent d'occasionner des chutes. Des nuées d'ouvriers travaillent du matin au soir pour aller le plus vite possible et engranger le supplément que le Collège propose de payer, tout cela au détriment de la qualité. Je vous donne rendez-vous dans six mois pour constater ce qu'il en sera.

L'entrepreneur est présent sur un nombre extrêmement élevé de chantiers. Vous n'en êtes pas responsable, et nous non plus. Cela est dû à la manière dont doivent être organisés les marchés publics. Mais bien évidemment, comme vous lui proposez un supplément, il délaisse d'autres chantiers comme celui du quartier Louise. Il a accepté beaucoup plus de chantiers qu'il ne pouvait en assumer.

Nous regrettons cette manière de procéder. Avec une meilleure concertation, le chantier aurait avancé plus rapidement et dans de meilleures conditions. Une fois de plus, c'est le Bruxellois qui en sera la victime. Pour toutes ces raisons, notre groupe ne votera pas ce point.

M. Maingain.- Certes, le centre-ville a besoin que ce chantier progresse. Ce projet a longtemps été bloqué, car mal géré. Nous annoncer que vous prenez des mesures pour accélérer les travaux est une bonne nouvelle. Ce qui est inadmissible, c'est la manière. Des portions devront peut-être être refaites dans six mois pour cause de malfaçon. Vous faites payer le prix de vos erreurs aux Bruxellois en versant un supplément à l'entrepreneur. Ce montant devrait peut-être être imputé aux frais de campagne de la majorité PS-MR. Car nous percevons bien votre objectif, à savoir disposer d'un appartement témoin pour ne pas vous lancer dans la campagne électorale avec un piétonnier qui ressemble à un chancre urbain. Nous comprenons la nécessité d'accélérer les travaux et de donner au centre un véritable piétonnier, mais nous regrettons que les Bruxellois doivent payer deux fois.

Nous nourrissons les mêmes inquiétudes quant à la qualité des travaux réalisés.

De heer Van den Driessche.- Mijnheer de voorzitter, mijn kritiek betreft dezelfde aangelegenheid. Ik kan best begrijpen dat men zorgt voor vooruitgang in de werken in de verkeersvrije lanen. Dat is goed voor de mensen die er wonen, voor de handelaars, voor het toerisme en uiteraard ook voor de komende verkiezingscampagne.

Ik zie daar echter twee problemen. Het eerste probleem is de keuze van de stenen. Het zijn artistiek geïnspireerde stenen en dat kan best, maar ik vrees dat ze niet geschikt zijn voor de plaats waar ze zullen worden gelegd. Niet alleen riskeren ze los te komen, ze betekenen ook een gevaar voor de wandelaars, voornamelijk voor dames met hoge hakken, wandelaars met een kinderwagen, ouderen die slecht te been zijn.

Ten tweede, voor een dergelijke materie waar de nodige aandacht gespendeerd moet worden aan de goede afwerking, de aannemer een wortel voorhouden door hem bijkomend ongeveer een miljoen euro te beloven als de werken sneller klaar zijn is enerzijds goed, maar houdt het risico in dat de afwerking niet zal voldoen en dat het werk na enkele maanden zal moeten worden herbegonnen.

Ik heb dus grote twijfels, niet alleen over de manier waarop dit aangepakt is en ik hoop dat de stadsdiensten de werken dagelijks zullen volgen en de kwaliteit zullen controleren. Ze mogen niet wachten tot de werken voltooid zijn.

Mme Maati.- En tant qu'habitante le grand boulevard du centre, je suis ravie de l'avancement des travaux. Les habitants et les commerçants du boulevard attendent avec impatience que le chantier soit terminé. Les petits détails peuvent être corrigés par après, mais les gros travaux doivent être achevés le plus rapidement possible.

M. Weytsman.- Je remercie le Collège. Tous ceux qui sont sur le terrain savent que les habitants et les commerçants demandent depuis quelques mois d'accélérer les travaux. Je suis un peu fâché contre la presse, car interpréter le mauvais placement de certains pavés comme une mauvaise gestion me semble injuste. Au contraire, cela démontre une bonne gestion. Il arrive aux entreprises privées de commettre des

erreurs. En l'espèce, Beliris et la Ville ont été vigilants : ils ont constaté l'erreur et ont demandé de la corriger.

Mme Nagy.- Bien évidemment, tout le monde se réjouit de l'avancement des travaux. Les difficultés de démarrage et de conception que nous avons connues ont inquiété les habitants et les commerçants. Mais il va falloir justifier des dépenses supplémentaires de plus de 1,6 million € payées à un entrepreneur pour qu'il accélère le chantier. La réalité, c'est l'approche des élections. Ce dossier a souffert de beaucoup de problèmes de gestion par la faute de la majorité, et le surcoût devra être payé par l'ensemble des Bruxellois.

Il faudra être attentif à la qualité des travaux réalisés, en espérant que tout ne doive pas être refait dans six mois.

De heer Van den Driessche.- Mijnheer de voorzitter, ik heb een opmerking bij punt 188 betreffende de bibliotheek Solvay. Ik had graag wat meer uitleg van de burgemeester.

Het betreft hier het afhuren van de bibliotheek voor het persclub diner. Waar gaat het eigenlijk over? Het huren van die zaal is vrij duur, ongeveer 4000 euro voor een halve dag. Het moet dan toch wel een bijzonder evenement zijn dat de stad daar organiseert. Wat gebeurt er daar precies?

De Burgemeester.- Het is op vraag van de persclub. We hebben een goede samenwerking met de persclub. Ik begrijp de vraag niet heel goed.

De heer Van den Driessche.- Ik had begrepen dat de kosten ten laste van de stad komen.

De Burgemeester.- Nee. Er zijn geen kosten voor de stad.

De heer Van den Driessche.- Er komen daar dan geen kosten bij. Dat was niet duidelijk aan de hand van de documenten die voorliggen.

Dossiers de M. l'échevin Courtois

- Accord de la section.

M. Mampaka.- Je souhaiterais intervenir sur le point 16 relatif à la modification des statuts de l'asbl Bains de Bruxelles. Il a été proposé de réduire le nombre d'administrateurs. Il est dit que les administrateurs sont réputés démissionnaires s'ils comptabilisent 50 % d'absences, sans préciser le type de ces absences. Cela me semble assez hasardeux. À mon sens, cette disposition devrait être revue. L'article 20 de cette proposition de modification des statuts me semble discutable.

Je note également une modification des tarifs pratiqués dans nos piscines, lesquels sont adaptés en fonction des situations. Une telle modification est proposée par le conseil d'administration, lequel me semble disposer de trop de pouvoirs dans ce cas, et soumise à l'approbation du Collège. Pourquoi ne pas soumettre cette mesure à l'approbation du Conseil communal pour permettre un contrôle démocratique de nos concitoyens sur des infrastructures très onéreuses ?

M. Courtois, premier échevin.- Monsieur le Conseiller, vous m'étonnez. Votre première remarque relative aux absences éventuelles des administrateurs dans cette asbl vaut désormais pour toutes les asbl de la Ville. En effet, à moins que vous n'ayez pas suivi les Conseils communaux précédents ou que vous n'ayez pas été informé par votre représentante lors des négociations sur la bonne gouvernance à la Ville, vous devez savoir que ces dispositions se retrouvent dans toutes les nouvelles structures de la Ville.

M. Mampaka.- J'ai fait la même remarque dans les asbl où je siège.

M. Courtois, premier échevin.- S'agissant de votre deuxième remarque, les Bains de Bruxelles sont cités en exemple partout pour leurs horaires, pour leur gestion et pour le fait que leurs tarifs ne sont pas modifiés. Selon moi, les citoyens bruxellois sont extrêmement satisfaits des tarifs appliqués dans les trois piscines de la Ville. Pour l'instant, je ne compte pas modifier lesdits tarifs, car ils plaisent à tout le monde.

M. Mampaka.- C'est cela que je vous reproche, le fait que vous pouvez modifier les

tarifs selon votre bon vouloir. Nous sommes 49 Conseillers communaux à pouvoir dire si les tarifs appliqués permettent à tous les Bruxellois, chacun selon sa situation sociale, d'accéder aux piscines de la Ville. Je refuse d'accorder le droit au conseil d'administration et au Collège d'imposer les tarifs. L'heure est à une nouvelle gouvernance, dans la transparence et sous le contrôle de 49 Conseillers communaux qui doivent pouvoir fixer les tarifs.

Dossiers de Mme l'échevine Hariche

- Accord de la section.

De heer Van den Driessche.- Mijnheer de voorzitter, ik heb een vraag met betrekking tot punt 192 over de vrijstelling van remgelden in bepaalde ziekenhuizen van het Iris-netwerk.

Ik vind het in principe geen goed idee dat de remgelden ten laste genomen worden door de stad omdat dit de consumptie stimuleert. Bovendien geldt deze maatregel maar voor bepaalde ziekenhuizen, wat concurrentieverstorend werkt.

Ik zal hier dus tegenstemmen.

Mme Hariche, échevine.- L'objectif de ce point est de réduire autant que possible les disparités entre les avantages dont bénéficie le personnel de la Ville de Bruxelles, d'une part, et des asbl qui en émanent, d'autre part. Elles s'affilient donc à SoBru, l'association qui gère tous les avantages extralégaux auxquels le personnel de la Ville a droit afin que leur personnel bénéficie des mêmes avantages.

Cela concerne par exemple la carte de soins dans les hôpitaux IRIS. Par ailleurs, je pense que personne ne souhaite être malade. C'est évidemment lorsque l'on en a besoin que l'on y fait appel. Et il est normal que nous soutenions les hôpitaux publics dont nous sommes le pouvoir organisateur.

De heer Van den Driessche.- Ik weet wel dat het een kwestie is van harmonisatie, maar de remgelden zijn er. Ik begrijp ook dat er in bepaalde omstandigheden

tegemoetkomingen zijn voor mensen die het moeilijk hebben. Ik heb daar geen probleem mee.

Remgelden hebben echter ook een bepaalde betekenis, namelijk bij de patiënt de alertheid creëren om na te kijken dat er niet te veel wordt aangerekend, dat alleen wordt aangerekend wat werkelijk gepresteerd is, enzovoort. Als het remgeld wegvalt, valt ook die alertheid weg. Studies wijzen uit dat dit consumptiebevorderend werkt. Het is bovendien een bepaalde vorm van discriminatie dat men bepaalde ziekenhuizen in dat akkoord opneemt en andere ziekenhuizen niet. Dat is mijn standpunt.

Mme Hariche, échevine.- Monsieur Van den Driessche, quand vous allez à l'hôpital Brugmann ou à Saint-Pierre, payez-vous le ticket modérateur ?

De heer Van den Driessche.- Ik heb uw vraag niet begrepen.

Dossiers de Mme l'échevine Lemesre

- Accord de la section.

Dossiers de Mme l'échevine Lalieux

- Accord de la section.

Dossiers de M. l'échevin Ouriaghli

- Accord de la section.

Dossiers de Mme l'échevine Ampe

- Accord de la section.

Dossiers de M. l'échevin Coomans de Brachène

- Accord de la section.

Dossiers de M. l'échevin Zian

- Accord de la section.

Dossiers de Mme l'échevine Barzin

- Accord de la section.

Vote

M. le Président.- Nous devons à présent nous prononcer sur l'ensemble des dossiers. Le Collège vous propose de voter oui.

(Il est procédé au vote nominatif.)

M. le Président.- Adoptés, sous réserve des observations formulées par l'opposition.

Motions - Moties

Proposition de motion introduite par Mme Moussaoui, Mme Milquet et

M. Wauters concernant la résidence des enfants de parents séparés

Mme Moussaoui.- Depuis février 2016, en cas d'hébergement partagé, le parent hébergeur, à savoir celui auprès duquel le mineur n'est pas inscrit à titre principal, a le droit de demander à sa commune de mentionner dans les registres de la population que son enfant réside chez lui de temps en temps ou la moitié du temps. Or peu d'enfants de parents séparés sont inscrits sous ce statut. La commune n'est pas obligée d'inscrire automatiquement ces enfants, ni même d'en informer les parents. Le ministre de l'Intérieur refuse d'imposer aux communes une telle obligation d'informer les parents hébergeurs.

L'inscription de ces enfants par les autorités communales dans un registre de seconde résidence est très utile pour des raisons de sécurité, mais aussi pour faire profiter les enfants concernés des mêmes avantages que les autres enfants (réduction de prix fixée par la commune pour les stages, les plaines de jeux, les piscines, les centres sportifs...). Si les deux parents habitent la même commune, ces avantages ne bénéficient qu'à un seul d'entre eux. Il faut donc que l'hébergeur habite dans une autre commune.

Les chiffres restent assez maigres, puisque l'on compte 32 enfants d'hébergeurs. Le groupe cdH demande donc qu'une information soit donnée spontanément par la Ville aux familles, ce qui permettrait à tous les enfants de parents qui assurent une garde partagée de bénéficier des mêmes droits.

M. Courtois, premier échevin.- Le Collège soutient cette initiative. Nous ferons en sorte que de telles informations soient diffusées, mais aussi que votre initiative soit reprise à d'autres endroits, dans d'autres communes, d'autres services de la démographie et par d'autres officiers de l'État civil.

M. le Président.- Pouvons-nous considérer la proposition de motion comme adoptée ?

(Assentiment sur tous les bancs)

M. le président.- La proposition de motion est acceptée à l'unanimité.

(Applaudissements sur tous les bancs)

Projet de motion concernant la qualité de l'air dans les écoles situées sur le territoire de la Ville de Bruxelles

M. Zian, échevin.- À la demande du groupe Ecolo-Groen et compte tenu de l'absence momentanée de plusieurs interlocuteurs concernés, il est demandé de reporter la discussion en fin de séance.

M. le Président.- Il en sera ainsi.

Questions orales – Mondelinge vragen

Vraag van mevrouw Debaets met betrekking tot de plannen van het College voor de handelontwikkeling in de binnenstad

Mevrouw Debaets.- Mijnheer de voorzitter, Unizo publiceerde onlangs een memorandum voor een ondernemersvriendelijk klimaat in Brussel. Daarin stelt Unizo onder meer dat er nood is aan een handelontwikkelingsplan dat samen met de handelaars wordt opgemaakt. Aangezien de Grondregie in de voetgangerszone alleen

al eigenaar is van 100 handelspanden, is de stad een spil in een proactief beleid, of ze zou dat althans moeten zijn.

Zacht uitgedrukt is het potentieel van de Vijfhoek op het vlak van handel onderbenut, we hadden daar geen memorandum van Unizo voor nodig. Dat is al overduidelijk wanneer je over de centrale lanen wandelt.

Ik citeer uit het memorandum : “Een visie lijkt te ontbreken en budget en timing lijken alleen maar afgestemd op de komende verkiezingen”. Dat sluit een beetje aan bij wat andere collega’s aangekaart hebben in verband met de heraanleg. Oktober 2018 lijkt toch wel de rode draad te zijn.

Door de amateuristische aanpak van de heraanleg van de centrale lanen is er veel schade berokkend, zeker in het centrum. De imagoschade is zelfs voelbaar tot ver buiten de grenzen van het gewest.

Bovendien kunnen we alleen maar met lede ogen aanschouwen dat het aanbod verder verschaalt. Mevrouw de schepen en het College hadden zich als doel gesteld een Belgian Avenue te creëren met kwaliteitsvolle Belgische producten. Daar is niets van in huis gekomen. Er zijn alleen maar handelszaken van tweede en derde categorie om het zo oneerbiedig te zeggen, maar veel verder dan pitazaken en nightshops komen we niet in dat stukje Brussel dat een bloeiend handelscentrum zou moeten zijn.

Ik heb bijgevolg een aantal vragen daarover.

Deelt de schepen de mening van het BSI dat er een intendant moet komen voor de centrale lanen? Ik vind het zelf een schitterend idee om een aantal factoren op elkaar af te stemmen zodat het handelsleven opnieuw kan bloeien.

De schepen kondigde vorig jaar een doorlichting aan van de panden die eigendom zijn van de Grondregie om na te gaan hoe ze met de instrumenten die ze zelf in handen heeft – 100 handelspanden is niet niks – kon zorgen voor meer diversiteit in het handelsaanbod. Wat zijn de conclusies daarvan?

Voorziet het College in een actieplan voor de versterking van de handel want dat is broodnodig. Zo ja, welke elementen zijn daarin van prioritair belang?

Het einde van deze legislatuur is in zicht, maar laat ons vooral vooruitblikken. Het is de hoogste tijd om dat stadscentrum met een nieuwe elan, met nieuwe energie terug

te laten bloeien en er een handelscentrum van te maken dat die naam waard is voor de hoofdstad van ons land.

Mme Lemesre, échevine.- Il est un peu piquant de se faire interpellé par un membre du CD&V, connaissant l'échevin qui présidait au commerce avant moi et qui nous a laissés sans la moindre politique, sans département, sans réflexion. Le néant absolu !

Depuis le début de la mise en piétonnier, un intendant a été désigné par le cabinet du Bourgmestre de l'époque, avec une adresse qui concentre toutes les réponses (julien.mille@brucity.be).

L'étude commandée par la Régie foncière à l'association momentanée Devimo-Citytools a été réalisée dans le cadre d'une mission de consultance qui vous a été présentée le 17 novembre 2017. La phase 2 de l'étude est principalement centrée sur la stratégie commerciale des propriétés de la Régie foncière. Elle met à disposition des outils afin d'optimiser la gestion commerciale des locaux en examinant le potentiel des trois îlots-clés Continental, Brico et Lombard. L'étude préconise à cet égard une politique commerciale différenciée en fonction des types de parcelle et de localisation. Elle a conduit la Régie à réaliser une analyse des contrats de bail existants, un inventaire détaillé des baux en vigueur autour du piétonnier et un examen des possibilités de remembrement eu égard aux alternatives développées.

En septembre 2016, en réponse à l'une de vos interpellations, j'ai présenté au Conseil communal le schéma de développement commercial dont s'est dotée la Ville de Bruxelles avant les autres communes et avant la Région. Je rappelle que ledit schéma a été communiqué aux soumissionnaires du marché de l'étude lancé par la Régie foncière. Ils en ont tenu compte.

La vision du boulevard central proposée par la société qui a travaillé sur ce schéma a également été présentée au public et aux Conseillers communaux. Ce projet s'affinera au fur et à mesure, mais le principe est que le boulevard Anspach se trouve au carrefour des pôles shopping de la rue Neuve, création de la rue Dansaert, Food and

Beer de la Bourse, tourisme de la Grand-Place. Son potentiel de développement économique est énorme et il ira en s'affirmant. L'enjeu essentiel est de créer une connexion cohérente entre les divers quartiers et de lier le tissu urbain actuel. Il s'agit donc de connecter les pôles de l'hypercentre. J'évoque volontiers l'idée d'une *balade shopping* qui partirait de la place Rogier jusqu'à la gare du Midi en passant par les quartiers centraux. L'objectif de la Ville est d'augmenter l'attractivité. Pour ce faire, elle doit attirer de nouvelles enseignes et des concepts avec une notion d' « exclusif ».

L'objectif, pour la Ville, est d'optimiser l'attractivité, et pour y parvenir, il convient de se concentrer sur :

- le fait d'attirer des enseignes, des concepts qui apparaîtraient comme exclusifs sur notre territoire national ;
- les souhaits des chalands (users/non users) pour plus de qualité et un rapport de l'offre en lien avec la piétonnisation ;
- des aménagements urbains accueillants et des espaces verts ;
- le fait de donner aux boulevards une identité spécifique.

C'est de ces constats et de cette nécessité qu'est né le concept d'un centre-ville plus familial, le « Pleasant Family Shopping » : faire du boulevard du centre un endroit adapté aux familles incluant jeu, culture, divertissement, marques spécifiques, concept stores, street marketing spécifique...

Il s'agit de proposer des concepts commerciaux inédits en Belgique, d'accroître la présence culturelle, d'implanter des commerces d'achat d'impulsion, d'attirer des enseignes qui touchent à la culture, au cinéma, au jeu, au fun. Des concept stores dédiés à l'enfance : livres, jouets (Playmobil Lego...), BD, vêtements pour enfants, musique, coiffeurs pour enfants...

Pour réussir ce développement, il faut emporter l'adhésion des propriétaires publics et privés. Ce travail se fait par divers canaux : présentations collectives (MAPIC, SIEC Paris, etc.), rendez-vous individuels ou accueil à Bruxelles de marques et

d'enseignes...

Ce qui importe aujourd'hui, c'est de donner l'envie à des enseignes petites, moyennes ou grandes de venir s'installer dans le centre. La chrysalide n'est pas encore sortie, mais le potentiel existe bel et bien. Une série d'initiatives ont déjà été prises : création des labels du commerce, création du premier conseil consultatif des affaires économiques, projets *I shop on first sundays* et *Commerces en lumière*, création d'un observatoire du commerce en ligne destiné aux professionnels du secteur.

Nous renforçons des dispositifs existants (navettes Foire du livre, Jazz Marathon, newsletter, shopping bus électrique...). Dans ce cadre, nous poursuivons cinq objectifs principaux : embellir les artères commerciales, développer la qualité et la diversité de l'offre, compléter l'offre par des commerces ambulants qualitatifs et bien intégrés dans l'espace public, promouvoir Bruxelles comme destination commerciale et proposer un service public partenaire des commerçants. Tout cela a été mis en place au cours de cette législature.

Notre politique devra encore être amplifiée, mais l'essentiel a été lancé.

Mevrouw Debaets. - Mijnheer de voorzitter, het antwoord van mevrouw de schepen bevatte eigenlijk heel wat surrealistische Brusselse humor.

Op mijn vraag of er een intendant komt die alle factoren samenbrengt, die een strategie ontwikkelt, verwijst ze naar « Julien Mille ». Ik weet niet of iedereen in de zaal « Julien Mille » kent. Die man bestaat niet, want dat is een e-mailadres. Het is een knipoog naar Manneken Pis. Dat is zeker niet wat ik bedoel met een intendant.

Ik weet dat het team achter « Julien Mille » vragen beantwoordt over de voetgangerszone, maar ik bedoel een crisismanager die een strategie ontwikkelt.

Waar we het over eens zijn is dat de zone potentieel heeft, alleen wordt dat potentieel te weinig benut. Ik hoor u graag schermen met termen als premium sales en des concepts inédits, maar ik hoop dat dit niet langer dode letter blijft en dat we dat binnenkort zullen kunnen zien in het straatbeeld.

Question de M. Wauters concernant le non-fonctionnement des grilles de la rue de la Chaufferette

M. Wauters.- Les habitants de la rue de la Chaufferette attendaient depuis des années l'installation des grilles pour fermer leur rue pendant la nuit. Ces grilles ont finalement été installées fin 2016 et raccordées au réseau électrique. Mais aujourd'hui encore, elles ne fonctionnent pas, car les badges promis tant de fois n'ont pas encore été distribués. Les habitants nous interpellent, car il s'y passe toutes les nuits (mais déjà en début de soirée) des trafics en tous genres. On y vend de la cocaïne sous leurs fenêtres !

« L'urinoir » (c'est-à-dire le mur de l'immeuble) fait le plein tous les jours. Quand il fait froid, ça ne sent pas trop, mais avec les beaux jours qui reviennent, l'odeur est indescriptible. Ne parlons pas des ordures et dépôts clandestins, des bouteilles et verres cassés, et du vomi (surtout le week-end).

Un tel spectacle en plein centre historique et à moins de 100 mètres du commissariat de police est pour le moins affligent.

Quand les riverains recevront-ils enfin les badges promis ?

M. Coomans de Brachène, échevin.- Après avoir interrogé mes services, je puis vous communiquer les travaux qui ont été réalisés par un entrepreneur après marché public. Les soucis de fonctionnement décrits perdurent. En effet, l'entrepreneur doit encore y apporter les adaptations demandées par les services d'urgence. Il a été contacté à la fin avril et s'est engagé à terminer les travaux au plus vite. Une fois les grilles fonctionnelles, la Ville conclura un contrat de gestion du système.

Nous portons ce dossier depuis de très nombreuses années et nous veillerons à en suivre l'avancement.

M. Wauters.- Pouvez-vous préciser aux riverains le délai nécessaire à la réalisation des interventions prévues ? La société censée s'en charger ne connaît-elle pas

quelques problèmes financiers ?

M. Coomans de Brachène, échevin.- Nous sommes soumis à la réglementation sur les marchés publics. L'entrepreneur a emporté le marché et nous sommes donc obligés de faire appel à lui tant qu'il n'aura pas été pris en défaut.

**Question de M. Ceux concernant l'état d'abandon d'un bâtiment sur un terrain
situé 135 rue Reper Vreven qui appartient à la Ville et où un incendie s'est
déclaré ce 1er mai 2018**

M. Ceux.- Le 1er mai, jour de la braderie du Heysel, un incendie s'est déclaré dans le bâtiment situé 135 rue Reper Vreven à Laeken, probablement provoqué par des squatteurs. Heureusement, les pompiers ont pu intervenir rapidement et un plus grand drame a pu être évité. Les voisins alertent les autorités depuis des années, mais rien ne bouge.

Pouvez-vous prendre un arrêté de démolition de cette ruine afin d'éviter de nouveaux incidents ?

M. le Bourgmestre.- Le terrain en question accueillera les conteneurs pendant la rénovation de l'école de la rue Vreven. Cela étant dit, les riverains ont raison de s'inquiéter et nous devons arrêter de tergiverser. Le 5 avril dernier, faisant suite à l'interpellation d'un riverain qui m'informait que le terrain concerné était squatté, j'ai immédiatement demandé à la police, à Bravo et au Samusocial d'intervenir. Il est malheureusement apparu que l'individu refusait toute proposition émanant des services et que son statut d'apatride rendait la situation quelque peu plus complexe à régulariser. Toutefois, en vue de parvenir à une solution concertée avec l'individu, les services n'ont dès lors jamais cessé de passer sur place. Le département des travaux de voirie a ainsi commencé à nettoyer le site (pneus, bidons...).

Lorsque l'incendie s'est déclaré le 1er mai, la police et son référent squat sont retournés sur place pour constater les dégâts et essayer à nouveau de convaincre l'individu de quitter les lieux. Ce dernier a refusé toute proposition. Toutefois, vu ces

derniers développements, en concertation avec les services concernés, j'ai signé un arrêté de démolition qui a été affiché mercredi passé.

Depuis lors, les services de police sont passés et l'individu n'a plus été vu. Il va de soi que l'évacuation du site n'avait de sens que s'il n'était plus « occupable ». Ce sont les instructions que j'ai données aux services concernés. Le site a été clôturé. M. le Secrétaire communal s'occupe prioritairement de ce dossier pour que l'ensemble des bâtiments puissent être rasés.

M. Ceux.- Les riverains et moi-même remercions le Bourgmestre en espérant que tout sera fait le plus rapidement possible.

Vraag van de heer Van den Driessche betreffende taalfouten in de brochure van de stad “Structuren Stad Brussel 2018”

De heer Van den Driessche.- Mijnheer de voorzitter, in de vorige gemeenteraad heeft de burgemeester fier de nieuwe brochure ‘Structuren Stad Brussel 2018’ voorgesteld.

Het is uiteraard een goede zaak dat zulke brochure bestaat, maar ze wordt ontsierd door talrijke opvallende fouten tegen de Nederlandse taal, onder andere in de tussentitels.

Het is niet de eerste keer dat dit gebeurt. De enige reden daarvoor is dat er in de stadsdiensten onvoldoende Nederlandstaligen in dienst zijn.

De vorige keer werd beloofd dat dergelijke fouten niet meer zouden voorkomen door het betrekken van een taaladviseur. Buiten het feit dat dit geen gezonde oplossing is – want het echte probleem is het gebrek aan Nederlandstaligen in de stadsdiensten – blijkt deze oplossing ook niet te werken.

In dat verband heb ik een aantal vragen.

Zal deze brochure worden herdrukt en wanneer ?

Welke maatregelen zullen worden genomen opdat deze feiten zich niet meer zouden voordoen ?

Graag meer informatie omtrent de aanwervingen in de stadsdiensten in 2017, naast die in de onderwijsinstellingen en in de aan de stad verbonden vzw's en andere instellingen.

Hoeveel aanwervingen hebben plaatsgevonden ? Hoeveel hadden een diploma in het Nederlands, waarbij enkel rekening wordt gehouden met de Nederlandse diploma's die vereist zijn voor de functie die ingevuld wordt.

Hoeveel van hen – dus zonder rekening te houden met het aantal op de tweede vraag – zijn in het bezit van een Selor-attest Nederlands van het niveau dat vereist is voor of hoort bij de functie die ingevuld wordt.

De Burgemeester.- Mijnheer de voorzitter, de brochure is in het voorbije weekend volledig nagelezen en verbeterd door de gemeentesecretaris. De heer Van den Driessche heeft gelijk, ze bevatte veel taalfouten.

Inzake het aantal aanwervingen in 2017 van personen met een Nederlandstalig diploma kan ik u de volgende cijfers meedelen. Ik zal ze u na de vergadering ook schriftelijk bezorgen.

Voor de stedelijke administratie werden in totaal 230 personen aangeworven in 2017, exclusief de jobstudenten en de speciale tewerkstellingsprogramma's voor jongeren. Bij deze 230 aanwervingen zijn er 24 personen met een Nederlandstalig diploma, met andere woorden 10,4% van alle aanwervingen. Dit percentage verschilt per niveau. Zo telt het niveau A bijvoorbeeld 14,6% Nederlandstaligen bij de aanwervingen in 2017. In het niveau E waar geen diploma is vereist, is dit 3,8%.

Wat het Selor-brevet betreft, is het uiteraard zo dat slechts heel weinig personen dit Selor -brevet hebben vooraleer zij in dienst zijn. De realiteit is dat werkzoekenden dit Selor -brevet pas zullen behalen als dit noodzakelijk is. Na de indiensttreding als contractueel werknemer, worden de nieuwe medewerkers dus gevraagd om hun Selor -brevet te behalen, met uitzondering van het arbeiderspersoneel voor wie het taalbrevet geen vereiste is voor de vaste benoeming.

Op dit ogenblik bezitten bij de 1100 personeelsleden van de Stad een Selor-brevet. Rekening houdend met het aantal arbeiders en met het personeel in mono-

communautaire diensten – onder andere de crèches – die dus geen Selor-brevet moeten behalen, hebben drie vierden van het aantal medewerkers een taalbrevet. Er mag ook niet vergeten worden dat vele aanwervingen ofwel vervangingscontracten zijn ofwel contracten van bepaalde duur, waarvoor moeilijk een Selor-brevet kan worden gevraagd.

Wat de aanwervingen van een taaladviseur betreft, kan ik u melden dat de selectietesten hebben plaatsgevonden in maart en dat de laureaat momenteel zijn vooropzeg presteert bij zijn huidige werkgever. In principe start deze persoon op 1 juli bij de stad.

De heer Van den Driessche.- Mijnheer de voorzitter, het is uiteraard een goede zaak dat die brochure gecorrigeerd is, waarvoor dank aan de gemeentesecretaris.

Dat zou echter niet mogen gebeuren en het is zonde van de tijd van de gemeentesecretaris die in het weekend ongetwijfeld betere dingen te doen heeft. Dit is een structureel probleem en ik hoop dat het spoedig uit de wereld zal zijn geholpen. Dank aan de burgemeester voor de cijfers. Ik zal ze bestuderen en er later eventueel nog op terugkomen.

Mag ik in de slipstream hiervan nog eens herinneren aan mijn schriftelijke vragen die nog beantwoord moeten worden? De oudste dateert van 13 december 2017.

Question de Mme Nagy concernant l'aménagement d'un parking sans autorisation par un restaurant

Mme Nagy.- Nous avons été informés de la réalisation, par le responsable d'un restaurant bien connu du Bois de la Cambre, d'emplacements de parking et d'entreposage de poubelles et vidanges.

Le Bois de la Cambre étant un espace vert classé, les riverains et moi-même avons été surpris par de tels travaux autorisés sans autorisation.

Interpellé à ce sujet, vous avez déclaré qu'aucun permis n'avait été délivré pour la réalisation de ces travaux.

Pouvez-vous m'indiquer si les services d'urbanisme de la Ville ont procédé à un

constat d'infraction ? Dans l'affirmative, quelle est la suite donnée ? Dans la négative, pour quelle raison ?

Des panneaux de signalisation officiels ont été apposés et auraient, à la demande de la Ville, été retirés. Pouvez-vous confirmer cette information ?

Il semblerait également que l'aménagement réalisé empiète d'environ 100 mètres sur le Bois lui-même, propriété de la Ville. La Ville a-t-elle donné son autorisation pour l'utilisation de sa propriété qui est, en outre, un lieu classé ?

Quel suivi allez-vous donner à ce tour de force ?

M. Coomans de Brachène, échevin.- La Villa Lorraine m'a en effet informé de manière informelle de son désir de remettre de la dolomie sur une partie de l'espace public situé devant son établissement. Ce genre d'initiative ne requiert pas de permis d'urbanisme, car nous considérons que cela relève de l'entretien d'un trottoir. Or il apparaît que la Villa Lorraine a dépassé le périmètre autorisé et s'est permis d'apposer des panneaux de signalisation privatisant l'espace public pour en faire un parking. Informés de ce fait, nous avons directement sommer la Villa Lorraine d'enlever ces panneaux, ce qu'elle s'est empressée de faire.

Quant à l'infraction de dépassement du périmètre autorisé, la Région s'est chargée de dresser un procès-verbal en date du 27 avril dernier, le Bois de la Cambre étant contenu dans un périmètre classé. Il revient donc à la Région de décider de prendre des sanctions, le cas échéant.

Je souhaite mettre cette infraction urbanistique en regard d'autres commises au jour le jour sur le territoire de la Ville de Bruxelles. Je ne dis pas qu'elle est sans importance, mais je rappelle à chacun que nous constatons des infractions autrement plus graves, liées parfois à la construction de bâtiments entiers, qui mettent en danger la sécurité des citoyens.

Mme Nagy.- Je remercie l'échevin pour la sincérité de sa réponse. On élabore une

législation sur l'urbanisme que l'on applique à certains, mais pas à d'autres. C'est profondément injuste et contraire au principe d'égalité de traitement que tout citoyen est en droit de demander. Quel est le droit de chacun d'empiéter sur le domaine public, en l'occurrence avec l'accord explicite de l'échevin ? Quand quelqu'un veut construire, il doit se soumettre à une enquête publique, demander un permis, entendre les remarques de l'administration. Par contre, l'on considère dans ce cas-ci que ce n'est pas trop grave. S'agissant d'un restaurant bien connu, on accepte, alors qu'un autre citoyen devra payer 150 € d'amende. Ce n'est pas une bonne manière de faire.

Le minimum que l'on puisse attendre de la Ville, c'est qu'elle traite chacun de la même manière, pauvre ou puissant et, en l'espèce, qu'elle respecte le Bois de la Cambre.

Le Bourgmestre nous a par ailleurs expliqué que l'on ne pouvait pas placer de panneaux de zone 30, car le Bois était un bien classé... Or, depuis peu, des panneaux signalent la terrasse de l'hippodrome pour les activités de Droh!me pendant l'été. Tout le monde se croit tout permis !

J'attends de l'échevin de l'urbanisme une reprise en l'état de ce qui appartient au domaine public et des excuses envers ceux qui respectent la loi ou qui ont été condamnés pour l'avoir enfreinte.

M. Coomans de Brachène, échevin.- Les Che Guevara du pauvre, c'est bien gentil, mais il faut arrêter ! Ma réponse est claire, mais certains n'entendent que ce qu'ils veulent bien entendre. J'ai toujours dit que je ne faisais pas de différence entre les puissants et les pauvres. La règle est la même pour tout le monde. Ce genre d'initiative ne requiert pas de permis d'urbanisme, car elle relève de l'entretien d'un trottoir et chacun est supposé entretenir son trottoir. Le restaurant a dépassé le périmètre autorisé et nous avons directement demandé à la Région de faire le nécessaire. Que pouvons-nous faire de plus ? Prendre une kalachnikov et tirer

dedans ? Faire enlever les voitures *manu militari* ? Soyons sérieux !

Mme Nagy.- Il ne s'agit pas d'un trottoir, mais d'un parking. Accepterez-vous que chacun réalise des travaux sur cette artère ? Personne ne peut décider de s'approprier ne fût-ce que quelques mètres du Bois de la Cambre. Vos services doivent faire appliquer la législation.

Question de Mme Moussaoui concernant la nouvelle école à pédagogie active La

Clé

Mme Moussaoui.- Je voulais vous poser quelques questions relatives à l'école La Clé.

S'agit-il d'une école gardienne et primaire ?

Le type d'accueil organisé dans l'école attire-t-il beaucoup de parents ? Combien d'inscrits compte-t-elle ? Le personnel enseignant doit-il avoir d'autres compétences spécifiques que celles nécessaires pour l'enseignement classique ?

Mme Hariche, échevine.- La Clé des Champs est une école maternelle à pédagogies actives qui a ouvert ses portes en septembre de cette année à la suite du regroupement des deux antennes de l'école maternelle La Clé et Léon Lepage, rebaptisée Jardin aux Fleurs dans un tout nouveau bâtiment.

Les enfants qui fréquentent l'école proviennent de milieux sociaux et économiques très différents, que ce soient des fonctionnaires européens, des ouvriers, des commerçants ou des fonctionnaires.

Il y a 32 inscrits cette année, il y en aura 32 en plus l'année scolaire prochaine et encore 32 de plus en 2019-2020. Quand l'école sera complète, elle comptera 96 élèves.

Le personnel éducatif (institutrices, psychomotriciennes et auxiliaires d'éducation) provient d'autres établissements de la Ville. Il a été sélectionné pour sa pratique de

pédagogies actives et les formations continuées spécifiques qu'il a suivies précédemment.

Par ailleurs, durant cette année scolaire, le personnel a consacré cinq concertations aux pédagogies actives et deux jours de formation à la pratique de la sociocratie qui correspond parfaitement à l'esprit développé dans la pratique des pédagogies actives, puisqu'il s'agit d'une cogestion de l'école par l'équipe.

Question de Mme Nyanga-Lumbala concernant la réduction du précompte immobilier en faveur des locataires de la Régie foncière de la Ville Bruxelles

Mme Nyanga-Lumbala.- Monsieur l'échevin, comme vous le savez, la Régie foncière peut, en fonction de la composition familiale des locataires de ses propriétés, obtenir une réduction sur le précompte immobilier. Le montant de cette réduction doit être transmis aux locataires qui entrent dans les conditions pour la recevoir et/ou doit être porté en réduction de leurs charges locatives.

J'aimerais savoir si la Régie foncière de la Ville, en tant que propriétaire, fait usage de cette possibilité au bénéfice des locataires ?

Voulez-vous m'indiquer, pour l'exercice d'imposition 2017, combien de locataires entraînent en ligne de compte pour cette réduction ? Quel en était le montant ? De même pour l'exercice d'imposition 2016.

Quel est le nombre de ménages comptant deux enfants à charge ou plus ? Et des ménages comptant une personne handicapée ?

Existe-il un vade-mecum et/ou une note explicative rédigés par la Régie foncière leur expliquant comment introduire une demande de réduction ?

Un accompagnement spécifique et/ou une assistance pour le remplissage du formulaire sont-ils proposées à tous les locataires qui se sont manifestés ?

Pourriez-vous me dire de quelle façon cet engagement a été exécuté et ce que cela a rapporté aux intéressés ?

M. Ouriaghli, échevin.- En effet, la Régie foncière est en droit d'obtenir une réduction sur le précompte immobilier de ses propriétés en fonction de la composition de ménage de ses locataires. La Régie foncière fait évidemment usage de cette possibilité et effectue toutes les démarches nécessaires auprès de la Région en vue de percevoir cette réduction et de la rétribuer aux locataires qui entrent dans les conditions d'éligibilité pour charge de famille.

Pour les locataires qui répondent aux conditions, à savoir des ménages comprenant au moins deux enfants et une personne handicapée, cette réduction représente 10 % du précompte immobilier par enfant et 20 % par personne handicapée.

Pour les locataires de la Régie et pour l'exercice d'imposition 2016, cette mesure concernait 239 ménages avec deux enfants ou plus, et 34 ménages comprenant une personne handicapée, ce qui représente un montant total de 75.064 €.

Pour l'exercice d'imposition 2017, cette mesure concernait 486 ménages avec deux enfants ou plus, et 52 ménages comprenant une personne handicapée, ce qui représente un montant total de plus de 92.553 €.

Pour le point lié à l'accompagnement de nos locataires, je vous rappelle que le dossier de demande de réduction comprend des données et des documents à fournir par le locataire et le propriétaire. Le personnel de la Régie se charge de rassembler ces documents et de solliciter les informations nécessaires auprès de nos locataires en vue d'introduire des demandes complexes. Les locataires sont donc assistés pas à pas dans cette démarche et informés du montant de leur remboursement.

Pour conclure, il s'agit d'une disposition légale de réduction récemment régionalisée dont tout propriétaire ou locataire peut bénéficier. Dans le contexte du fonctionnement de la Régie, celle-ci, en tant que coopérateur propriétaire, veille à rappeler les dispositions de cet avantage potentiel par une information systématique à nos locataires lors de la prise en location d'un nouveau logement.

Mme Nyanga-Lumbala.- Il me revient que certains locataires ne sont pas au courant de cet avantage, raison pour laquelle je demande que la mesure soit promue. Un tel avantage peut être très utile, surtout pour les locataires qui accusent un arriéré locatif.

M. Ouriaghli, échevin.- L'information est donnée aux locataires au moment de la signature du bail, mais il serait effectivement utile de l'améliorer, par exemple par un courrier envoyé à tous les locataires. Vous avez totalement raison sur ce point.

Vraag van de heer Van den Driessche betreffende de bereikbaarheid van de voetgangerszone voor de brandweer

De heer Van den Driessche.- Mijnheer de voorzitter, op 27 april jongstleden brandde het in de voetgangerszone. "Door de werken was het echter moeilijk om ter plaatse te geraken" aldus Pierre Meys van de brandweer.

Ik citeer hier uit *Bruzz* : "Het is een hel voor interventies. Als er een zwaardere brand was, had dat voor grote problemen kunnen zorgen. Maar al bij al waren we er snel bij."

De brandweer werd niet alleen gehinderd door de werf, ook door de wegversperringen konden brandweerwagens de zone niet snel oprijden en konden zij ook moeilijk parkeren in de buurt van de voetgangerszone.

In 2017, toen de voetgangerszone nog bestrooid was met bloembakken en wegversperringen, luidde de brandweer al de alarmbel. Toen klonk vanwege het stadsbestuur sussende taal: de zone was bereikbaar, met wat tijdsverlies.

In dat verband heb ik volgende vragen :

Wie is verantwoordelijk voor het feit dat er tijdens de werfwerken geen rekening gehouden werd met de toegankelijkheid voor de brandweerdiensten ?

Bestaat er een brandweerplan voor de centrale lanen, van wanneer dateert dit plan en werd dit geactualiseerd naar aanleiding van de werfwerken ?

Welke maatregelen zijn genomen om aan de huidige problemen te verhelpen ?

De Burgemeester.- Mijnheer de voorzitter, er werd wel degelijk rekening gehouden met de toegankelijkheid voor de brandweer.

Voor elke fase van de werken wordt niet alleen het akkoord gevraagd van de politie en van de wegbeheerder, hier de stad, maar ook van de brandweerdiensten.

Over de werken die momenteel aan de gang zijn op het deel tussen het Fontainasplein en de Ververstraat gaf de brandweer zijn akkoord over het werfsignalisatieplan. De voorwaarden die in dat kader werden opgelegd werden gevolgd door de aannemer : altijd toegang en een strook van 4 meter berijdbaar.

De brandweer is bovendien op de hoogte van de werfvergaderingen die elke week plaatsvinden. Ook de politie neemt aan deze vergaderingen deel. Er werd reeds een vergadering gehouden met de politie, de dienst Noodplanning, de aannemer en de Cel Openbare Ruimte die de werf volgt. De brandweer was uitgenodigd, maar was niet aanwezig.

De conclusie was dat de toestand op het terrein overeenstemde met de eisen en voorwaarden van de brandweer. Er werd alvast voorgesteld om in de toekomst de communicatie van de nooddiensten gezamenlijk te laten verlopen met de politiediensten.

De heer Van den Driessche.- Mijnheer de voorzitter, ik zie dat de burgemeester dit goed onderzocht heeft. Moet ik daaruit besluiten dat de commentaar van de brandweeroverste ter plaatse overdreven was?

De Burgemeester.- Ik denk het wel, na het verslag van het incident gelezen te hebben. Op het einde van de dag is er sprake van 3 minuten en niet van 8 minuten. Volgens de inlichtingen van de politiediensten en van de dienst Openbare Werken is alles klaar voor de brandweerwagens.

De heer Van den Driessche.- Is er bij die werken een follow-up van de stad of de

brandweerdiensten?

De Burgemeester.- Op het einde van de dag komt een verantwoordelijke van de stad op de werf om te controleren of alles in orde is.

Op maandag hebben we een vergadering. Iedereen doet zijn werk.

Question de M. Ceux concernant les engagements de la Ville dans le dossier du développement du terminal passagers du Port de Bruxelles

M. Ceux.- Monsieur le Bourgmestre, je m'adresse directement à vous, même si ce n'est pas vous qui me répondrez. En effet, nous avons porté ensemble ce projet lors de la précédente législature et nous nous étions engagés à le mener à bon port.

Lors de l'inauguration du terminal passagers, le 20 avril dernier à Neder-over-Heembeek, chacun a pu constater que le Port de Bruxelles et la Région bruxelloise avaient assuré leur part du travail, contrairement à la Ville. Les premiers bateaux de croisière sont arrivés et le terminal passagers est en train de montrer son utilité.

La Ville s'était engagée à rénover les pavillons Meudon, à assurer une liaison piétonne via les rues de Meudon et du Ramier vers le Kluis, et à réaliser le cheminement de la fin de la passerelle vers la Promenade verte. Rien n'a été fait.

Pourquoi ?

Ces travaux avaient pour objectif non seulement d'améliorer le cadre de ce terminal passagers, mais aussi et surtout d'offrir davantage de possibilités aux Heembeekois de profiter de leur canal au travers d'une promenade agréable.

Pourquoi ces engagements n'ont-ils pas été tenus ? Le seront-ils dans un avenir proche ? Dans l'affirmative, dans quels délais ?

M. Coomans de Brachène, échevin.- Je précise que j'étais présent à ladite réunion et que je suis administrateur du Port de Bruxelles. Permettez-moi tout d'abord de rectifier quelque peu ce que vous dites dans la question qui m'a été transmise. C'est

le Port de Bruxelles qui a réalisé les travaux du terminal passagers, et non pas la Région comme vous le dites. Je me dois aussi de nuancer vos propos quand vous dites que la Ville n'a rien fait en ce qui concerne les voiries. Des réaménagements de voirie ont été réalisés et financés par la Ville.

J'en viens aux pavillons proprement dits. Une fois de plus, je vous rappelle que la Ville n'est propriétaire que d'un des deux pavillons et que ce n'est pas celui-là qui s'est effondré. Le petit pavillon, celui qui s'est écroulé, appartient à la Région de Bruxelles-Capitale et il n'apparaît plus au cadastre depuis 2016. La Région a beaucoup hésité entre la cession à la Ville de la propriété des seuls pavillons et la cession des pavillons et de leur assiette (zone d'implantation et abords). Le ministre Pascal Smet, par courrier officiel du 17 octobre 2017, a demandé à la Ville de Bruxelles de solliciter l'avis du Conseil communal sur le transfert à la Ville de la parcelle 217D3 (celle où se trouvait le petit pavillon et où demeure le petit bout du grand pavillon) selon un plan réalisé par la Région. Cette opération a été approuvée dans son principe et est en cours d'exécution, mais elle a pris du retard, principalement en raison d'une erreur matérielle contenue dans le plan fourni par la Région.

Pour compléter mon propos, dans la convention, un des pavillons devait être aménagé en billetterie. Mais le projet ayant évolué, cette option a été abandonnée par le Port, tandis que le deuxième pavillon devait être occupé par visit.brussels, idée qui a également été abandonnée en cours de route, visit.brussels n'étant plus intéressée par celui-ci. Donc, aucun des deux pavillons n'a encore trouvé d'affectation. Il faudra donc penser à une vraie affectation une fois que la question de la propriété des terrains et pavillons aura été réglée et que la reconstruction aura pu avoir lieu.

La Ville n'est pas restée sans rien faire pour ce qui est du projet de reconstruction, puisqu'il a été envisagé de démonter le deuxième pavillon pour le reconstruire un peu plus loin, de façon à ce qu'il ne gêne plus la voirie proche et, une fois qu'il nous aura

été cédé par la Région, remonter également le pavillon qui s'est effondré. Des contacts ont été pris à cet effet avec la CRMS, mais nos courriers sont restés sans réponse. Je rappelle que votre parti siège à la Région.

Vous conviendrez donc qu'en l'état actuel des choses, la Ville a fait sa part de travail, voire plus, mais que la balle est encore dans le camp de la Région, contrairement à ce que vous affirmez.

M. Ceux.- C'est une réponse technique que vous m'avez donnée, et pas une réponse politique. C'est toujours la faute de l'autre... Je ne vous parle pas des pavillons, mais des liaisons. Puisque vous êtes administrateur du Port de Bruxelles, je vous engage à prendre contact avec la direction qui a clairement démontré les manquements de la Ville de Bruxelles s'agissant du suivi de la passerelle et du retour prévu vers la Promenade verte, ainsi que de la liaison piétonne qui devait être améliorée entre le terminal passagers et le Kluis. Je connais parfaitement le dossier et j'affirme que la Ville n'a pas fait sa part du travail !

M. Coomans de Brachène, échevin.- La Ville a fait ce qu'elle devait faire. Elle a assuré le suivi du dossier. Elle attend une série d'éléments de la part de la Région. Vous avez raison, le Port a fait sa part du travail. J'aimerais recevoir une réponse de la CRMS.

Ma réponse était technique, et pas politique, parce que je pense que tous les acteurs concernés sont de bonne volonté, mais le dossier est complexe et prend du temps. Les nouveaux pavillons n'auront pas d'affectation.

Vraag van de heer Van den Driessche betreffende de vertegenwoordiging van het Gewest in de raad van bestuur van Brussels Expo

De heer Van den Driessche.- Mijnheer de voorzitter, in De Tijd van 20 februari 2018 staat te lezen dat de burgemeester bij de recente hervorming van Brussels Expo het Brussels Hoofdstedelijk Gewest mee aan boord trok met twee zitjes in de raad van bestuur.

Ik heb de minister-president gevraagd wie deel uitmaakt van die raad van bestuur en welke opdracht ze hebben. Op 2 mei verzekerde de Brusselse minister-president dat die informatie niet klopt. De Brusselse regering weet blijkbaar van niets en zij hebben nooit beslist om bestuurders te benoemen in de raad van bestuur van Brussels Expo. De statuten zouden dat, aldus de minister-president, ook niet toelaten en dat klopt. Daarom deze vraag waarop ik graag een duidelijk antwoord verwacht : zitten er in de raad van bestuur van Brussels Expo leden die het Brussels Hoofdstedelijk Gewest vertegenwoordigen of niet ?

De Burgemeester. - Mijnheer de voorzitter, wat de minister-president aan de heer Van den Driessche in het Brussels parlement heeft gezegd, is waar. Er is geen officiële vertegenwoordiger van het Brussels Hoofdstedelijk Gewest in de raad van bestuur van Brussels Expo aangesteld. Hetzelfde geldt voor de privésectoren. Alle bestuurders zijn aangesteld door de gemeenteraad. Dat is verplicht omdat we werken aan een nieuw project van Brussels Expo. Kijk wat er gebeurd is voor de vertegenwoordiger van BECI. Hetzelfde geldt de onafhankelijke vertegenwoordiger.

Techniquement, cela n'apparaît pas dans les statuts de Brussels Expo et il n'est pas dans mes intentions de modifier ceux-ci. Notre objectif était d'ouvrir le conseil d'administration à deux représentants qui étaient à l'époque chefs de cabinet du ministre-président et du ministre chargé des finances. Je le répète, tous les administrateurs sont désignés par le Conseil communal de la Ville de Bruxelles, y compris les privés, dans le cadre du statut *in house* sur lequel nous travaillons.

De heer Van den Driessche. - Wie zijn die twee mensen?

De Burgemeester. - Dat zijn de heren Goldstein en Dirk Desmet.

De heer Van den Driessche. - Ik dank de burgemeester voor zijn antwoord. Ik vind toch wel dat er een duidelijk nuanceverschil is.

Het is een verstandige zaak dat men bij een project mensen betreft die de contouren en milieus van het Gewest goed kennen, maar eigenlijk wil dat niet zozeer zeggen ze

daar zitten namens het Gewest. Ze zijn bijna een vorm van public relations, van lobby, van Brussels Expo naar het Gewest toe. Dat is de omgekeerde richting. Daar is uiteraard niets fout mee, maar voor de buitenwereld is dat een gans andere constellatie. Men zegt dat er twee mensen van het Gewest in de raad van bestuur zetelen en dat het Gewest ziet wat er gebeurt. Als er iets beslist wordt, wordt er dan vanuit gegaan dat het Gewest daar in principe mee akkoord gaat want anders zouden ze wel reageren.

De Burgemeester.- Dat is waar. Momenteel zijn de twee bestuurders de voorzitter en ondervoorzitter van Neo. Het is de bedoeling dat het Gewest en de stad samenwerken voor dit project.

Question d'actualité de M. Weytsman au Bourgmestre concernant la fermeture de l'école de la Grande Mosquée de Bruxelles

M. Weytsman.- Monsieur le Bourgmestre, j'ai appris, comme nous tous, que des formations données au sein du Centre islamique et culturel de Belgique, qui abrite la Grande Mosquée de Bruxelles, incitent notamment certaines Bruxelloises et certains Bruxellois à se lancer dans le djihad armé.

Ces mêmes formations donnent aussi des conseils sur la façon de tuer les juifs ou les homosexuels. On y apprend, par exemple, que si on attrape un homosexuel, le mieux est de le balancer du haut d'un building et, s'il n'est pas mort, de l'achever à coups de pierre... Ces formations tiennent par ailleurs des propos clairement racistes, antisémites et sexistes.

Si ces informations sont correctes, ce qui semble bien le cas depuis la rédaction de ma question, ces formations sont contraires à la loi. Je ne dois pas vous rappeler la loi du 30 juillet 1981, dite loi Philippe Moureaux, qui tend à réprimer certains actes inspirés par le racisme et la xénophobie, et qui permet de condamner quiconque commet une discrimination à l'égard d'une personne ou d'un groupe en raison de sa prétendue race, de sa couleur, de son orientation sexuelle. Je ne dois pas non plus

vous rappeler notre règlement de police.

Tout le monde condamne unanimement ces propos. Notamment et évidemment, l'Exécutif des musulmans, qui ne reconnaît d'ailleurs pas ces formations ! Mais vu la gravité des faits, on ne peut plus se contenter de mots ! Il y a en politique des moments. Pour moi, nous sommes dans un de ces moments. Un moment où il ne s'agit plus de condamner et de s'offusquer, mais bien d'agir. Nous devons démontrer tous ici, majorité et opposition, qu'au-delà des mots, il y a aussi des actes !

Comment pouvons-nous à longueur de semaines essayer d'éduquer nos jeunes, nos enfants et, pour certains, nos moins jeunes au respect de chacun, au respect des différences, comment pouvons-nous insister sur l'importance du libre choix et du libre choix de sa religion, comment pouvons-nous arriver à un réel vivre-ensemble si nous ne sanctionnons pas, avec la plus grande fermeté, de tels discours de haine ?

Il ne s'agit pas que d'une école, une école dans une mosquée, dans une église, dans un synagogue ou dans un temple. Il s'agit de notre crédibilité à faire appliquer la loi et respecter les valeurs que nous souhaitons voir partager dans notre société.

Nous devons nous montrer exemplaires et intransigeants face à ce qui se joue à quelques kilomètres d'ici. D'autres niveaux de pouvoir sont déjà intervenus. Le gouvernement fédéral a, par exemple, déjà pris ses responsabilités. Vous savez que, faisant suite aux conclusions de la commission d'enquête sur les attentats à la fin 2017, plusieurs recommandations avaient été formulées. Une de ces recommandations invitait à rompre la convention de concession entre l'Arabie saoudite et la Grande Mosquée. Suite à cela, le conseil des ministres a décidé de mettre un terme à cette concession début mars. Le principe a été de rompre la convention et de transférer à terme la responsabilité à l'Exécutif des musulmans de Belgique. Début avril, cette rupture de concession a été notifiée par huissier. À nous, maintenant, de prendre nos responsabilités.

Monsieur le Bourgmestre, considérant l'aspect illégal des propos tenus dans ces formations et considérant le trouble grave à l'ordre public qu'elles peuvent représenter, pouvez-vous, conformément à vos prérogatives prévues dans la Nouvelle loi communale, faire fermer cet établissement, lequel est actuellement accessible à tout public, au moins provisoirement et directement ?

M. le Bourgmestre.- Je partage totalement les craintes de M. Weytsman. La cession de cette mosquée à l'Arabie saoudite dans les années 60 fut une erreur historique, que l'État belge constate malheureusement trop tard. Cela montrait, à l'époque, une profonde méconnaissance du monde musulman.

Depuis toujours, nous nous inscrivons dans une dynamique de collaboration avec les diverses autorités. Une feuille de route a été tracée en mars et un renon a été donné par le gouvernement fédéral. J'interpellerai à nouveau la commission chargée du suivi des recommandations pour lui exprimer mon impatience. Je me réserve le droit de traiter ce dossier d'une autre manière, le cas échéant. Je souhaite toutefois m'inscrire dans la feuille de route élaborée par le gouvernement fédéral. La situation est assez grave pour ne pas faire jouer un niveau de pouvoir contre l'autre. La Région bruxelloise est également impliquée, puisqu'elle est l'autorité en charge du financement des lieux de culte.

Ce que nous avons entendu est proprement scandaleux. Je ne dis pas que nous l'avons découvert, car nous savions que l'islam pratiqué là-bas était depuis longtemps un islam incompatible avec les valeurs généralement défendues par les musulmans présents sur notre territoire et avec nos valeurs démocratiques. Il faut poser un geste ferme. Je comprends la feuille de route tracée par le gouvernement, mais je souhaite que les choses aillent plus vite au vu des révélations faites à l'OCAM il y a une dizaine de jours. Je suivrai ce dossier de très près. La Mosquée est présente sur notre territoire et, dans les compétences qui sont les miennes en matière de sécurité et de

salubrité publique, il n'est pas question que j'accepte de telles manifestations d'intolérance. Toutefois, je pense qu'il faut collaborer entre les divers niveaux de pouvoir. Je demanderai de fixer au plus vite un calendrier précis, non pas pour la fermeture de la Mosquée, mais pour son transfert à l'Exécutif des musulmans de Belgique qui devra la gérer pour éviter qu'une puissance étrangère ne gère l'islam de Belgique.

Je vous remercie pour votre question et je vous garantis un suivi extrêmement strict de ce dossier.

M. Weytsman.- Vous avez raison de coordonner votre action avec les autorités fédérales et régionales. Vous étiez peut-être informé mieux que nous, de par vos fonctions, mais en tant que citoyen et Conseiller communal, je suis réellement tombé de ma chaise lorsque j'ai appris le contenu de ces formations. Je suis surpris du fait que tout le monde condamne, mais sans poser de geste fort et proportionné. Vous me renvoyez vers un agenda du pouvoir fédéral. Or la décision a déjà été prise et un huissier a déjà signifié la cession à l'Exécutif des musulmans. C'est donc ce dernier qui devra régler l'affaire.

Entre-temps, lesdites formations sont, peut-être, encore dispensées. Il me semblerait donc proportionné qu'aujourd'hui, fût-ce provisoirement, vous preniez une ordonnance de fermeture. Une telle mesure serait à même de rassurer une partie de la population.

M. le Bourgmestre.- Le gouvernement fédéral organise une réunion ce mercredi, avec mes services. Nous leur poserons la question. Je ne dispose pas du rapport de l'OCAM. C'est la commission de suivi du parlement qui en dispose. J'ai demandé à pouvoir le consulter. Vu que la presse en dispose, il serait bon que l'OCAM me l'envoie...

Je rappelle qu'il s'agit d'un bâtiment fédéral. Je m'inscris pleinement dans la démarche du pouvoir fédéral, que je considère comme cohérente.

M. Weytsman.- Le pouvoir fédéral ne peut exécuter une telle mesure de fermeture. Ni le Premier ministre ni le ministre de l'Intérieur ne sont bourgmestres. La seule personne habilitée à fermer cet établissement, c'est vous, s'agissant d'une entrave à l'ordre public.

M. le Bourgmestre.- Si le Premier ministre me le demande...

Mondelinge vraag van de heer Dhondt betreffende de verkeersveiligheid in de buurt van de scholen

De heer Dhondt.- Mijnheer de voorzitter, talrijke Brusselse scholen zijn gelegen op drukke verkeersroutes. Vaak kunnen we spreken van echte verkeersassen en in andere gevallen gaat het om scholen die gelegen zijn op sluiproutes. Algemeen is er in deze stad een schrijnend gebrek aan aandacht voor de zwakke weggebruiker. Fietzers riskeren dagelijks hun leven en moeten zich weren tegenover automobilisten die vaak niet accepteren dat ze de baan moeten delen met fietser en dat die fietser voorrang heeft.

Onder het motto "iets doen, is beter dan niets doen" probeert het college daar verandering in te brengen via het plaatsen van verkeersveiligheidstotempalen. Die moeten koning auto er bewust van maken dat hij zich in de buurt van een school bevindt.

Er zijn echter ook nog andere maatregelen die de Stad kan nemen om de verkeersveiligheid in de buurt van onze scholen te verbeteren, zoals het aanleggen van autovrije, autoluwe, fiets-, school-, en leefstraten. Daarnaast kan zij ook op de drukkere wegen richting de scholen afgescheiden fietspaden aanleggen. Een andere maatregel is het verbreden van de voetpaden en het afschaffen van parkeerplaatsen.

Graag had ik het college daarover vragen gesteld:

Hoeveel permanente autovrije, autoluwe, fiets-, school-, en leefstraten heeft het College de afgelopen legislatuur ingevoerd en afgeschaft in de straten waar een

school gelegen is?

Hoeveel meter afgescheiden fietspaden heeft het College in de afgelopen legislatuur aangelegd en afgeschafd in de straten waarin een school gelegen is, afgescheiden met een witte lijn die het fietspad scheidt van de rijweg?

Hoeveel voetpaden werden in de afgelopen legislatuur verbreed en versmald van straten waarin een school gevestigd is?

Hoeveel parkeerplaatsen werden in de afgelopen legislatuur afgeschafd of gecreëerd in straten waarin een school gelegen is?

Hoeveel bekeuringen werden er in 2017 en 2016 gegeven voor verkeersovertredingen in de buurt van de schoolpoort?

Hoeveel bekeuringen werden er in 2017 en 2016 gegeven op het grondgebied van de Stad voor het overschrijden van de witte lijn die een fietspad scheidt van de autoweg?

Hoeveel controles werden in 2017 en 2016 uitgevoerd ter controle van de snelheid aan de schoolpoort?

Mevrouw Ampe.- Mijnheer de voorzitter, de heer Dhondt stelt veel vragen. De voorbije legislatuur is er, zoals u weet, 50 ha autovrije zone gecreëerd in het centrum van Brussel. Daarnaast is ook de veiligheid in de schoolomgevingen verhoogd. Alle scholen worden geëvalueerd en er wordt bekeken of er daar een verhoogd fietspad, of een beveiligd voetpad, een oversteekplaats, speciale verlichting, enzovoort, kan worden aangelegd.

De zone 30 is in deze legislatuur ingevoerd in de volledige Vijfhoek en wordt in de zomer nog ingevoerd in verschillende wijken in Laken. Aan de scholen is er overal een zone 30.

Er is 26 km afgescheiden fietspad ingericht. Dat staat op de website van de stad Brussel in het fietsbilan. In mei 2013 is de Moutstraat als woonerf ingericht.

Ondertussen is de straat ook afgesloten voor het verkeer en voor geparkeerde auto's.

Er zijn banken geïnstalleerd.

Dan is er de rue de l'Eclusier Cogge waar de testfase voor de inrichting van een schoolstraat bezig is.

Onder meer volgende schoolomgevingen zijn in de voorbije legislatuur aangepakt.

De Onderrichtstraat, Molenbeeksestraat, Verdunstraat, Belliardstraat,

Beeckmanstraat, Vekemansstraat, Penestraat, Leo XIII-straat, Claessensstraat,

Heembeeksestraat, Albertstraat. Op al die plaatsen zijn ter hoogte van de ingang van de scholen parkeerplaatsen gesneuveld, fietsnietjes geplaatst, de voetpaden verbreed.

De Burgemeester. - Mijnheer de voorzitter, op de vraag hoeveel bekeuringen er in 2017 en 2016 werden gegeven voor verkeersovertredingen in de buurt van de schoolpoort meldt de dienst CAPP dat de schoolomgeving niet gespecificeerd is en er dus geen opzoeking mogelijk zijn met dat gegeven.

De heer Dhondt vroeg hoeveel bekeuringen er in 2017 en 2016 werden gegeven op het grondgebied van de Stad voor het overschrijden van de witte lijn die een fietspad scheidt van de autoweg.

De brede witte streep in deze vraag duidt op de rand van de rijbaan, zoals bepaald in artikel 75.2 van het verkeersreglement. Voertuigen die deze lijn overschrijden volgen dus de rijbaan niet zoals bepaald in artikel 9.1.1 van het verkeersreglement. In 2016 werden er 2019 pv's opgesteld voor het niet volgen van de rijbaan, in 2017 waren dat er 181.

Op de vraag hoeveel controles er in 2017 en 2016 werden uitgevoerd ter controle van de snelheid aan de schoolpoort volgend antwoord.

De schoolomgeving zit als dusdanig niet in ons systeem. Maar vermits elke schoolomgeving in zone 30 werd gesteld kan ik u volgende gegevens van de preventieve radars voor de zone 30 meedelen voor de jaren 2016 en 2017.

Voor 2016 werden de radars gedurende 3456 uren in een zone 30 geplaatst, de gemiddelde snelheid bedroeg 29,5 km per uur, de maximaal gemeten snelheid 117 km per uur.

Voor 2017 werden de radars gedurende 4776 uren in een zone 30 geplaatst, de gemiddelde snelheid bedroeg 27,6 km per uur en de maximaal gemeten snelheid 106 km per uur.

Wat betreft de preventie : 734 flyers werden door de stadswachten aan de automobilisten uitgedeeld en 1550 flyers werden in de scholen met de kinderen meegegeven ter sensibilisering van de ouders. Ik bezorg u deze cijfers ook nog schriftelijk.

De heer Dhondt. Mijnheer de voorzitter, ik dank de schepen van Mobiliteit voor haar antwoord, maar dat bevatte slechts weinig concrete antwoorden op mijn vragen.

Als ik het goed begrepen heb, is er één woonerfzone ingericht en bevindt een andere zich in een testfase. Er zijn inrichtingen gedaan aan een reeks scholen.

Een schoolstraat en een leefstraat zijn echt manieren om de verkeersveiligheid significant te verbeteren.

Voor de afgescheiden fietspaden geeft de schepen algemene cijfers voor heel de stad, maar mijn vraag heeft specifiek betrekking op de schoolomgevingen.

Ik verbaas mij samen met de burgemeester over de maximaal gemeten snelheden in de zones 30. Het is ongelooflijk dat sommige mensen met zo'n snelheid door de stad razen.

Ik heb een suggestie om toch te proberen die schoolomgevingen een specifiek statuut te geven inzake verkeersveiligheid. Idealiter via infrastructuur, maar wanneer dat niet mogelijk is via de controle om deze snelheidsovertredingen aan te pakken.

**Question de M. Maingain concernant l'annonce d'une solution pour
l'hébergement du Basic-Fit Brussels**

M. Maingain.- L'échevin nous a annoncé une solution pour l'hébergement du Basic-Fit Brussels. Quelle est-elle ? Quel en est le calendrier ?

M. Courtois, premier échevin.- Nous avons décidé d'octroyer à ce club de basket une nouvelle salle, laquelle accueillera également des matches de handball et de volley-ball. Il s'agit de la salle située sur l'avenue de Madrid.

Nous avons demandé aux services juridiques de l'urbanisme de déterminer la meilleure option. C'est celle de la salle sise rue de Madrid, près du Palais 12, qui a été retenue. La salle devrait accueillir entre 2.500 et 3.000 places. Elle sera construite après rédaction d'un cahier des charges établi en concertation avec divers intervenants. Il faudra d'abord régler le problème juridique de la propriété de ladite salle. La Région bruxelloise s'est dite intéressée par le projet. Nous vous tiendrons au courant de l'évolution du dossier. Le cahier des charges sera publié dans les prochaines semaines.

M. Maingain.- Je vous avoue ma déception, car votre réponse est celle que vous m'avez déjà donnée à l'époque. Les difficultés juridiques ne sont toujours pas réglées.

M. Courtois, premier échevin.- La salle actuelle doit être démolie. Rock the City doit continuer de pouvoir y entreposer son matériel. Les problèmes juridiques avec le propriétaire et les locataires sont réglés.

M. Maingain.- Des décisions ont-elles été prises par le Collège dans ce dossier ? Puis-je les consulter ?

M. Courtois, premier échevin.- Le Collège a pris option sur la salle de la rue de Madrid et a même dégagé un budget d'analyse qui n'a pas été utilisé. Depuis, aucune nouvelle décision n'a été prise.

Motie

Ontwerp van motie voorgesteld door het College betreffende de luchtkwaliteit in de scholen gelegen op het grondgebied van Stad

Projet de motion déposé par le Collège concernant la qualité de l'air dans les écoles situées sur le territoire de la Ville de Bruxelles

M. Zian, échevin.- Avant de vous présenter notre motion, j'adresse mes

remerciements à l'ensemble des groupes et chefs de groupe, ainsi qu'à Mme Ampe et Mme Hariche. Je salue également le travail de ma cheffe de cabinet, Émilie Balayn, et de mes services, véritables chevilles ouvrières de nos projets.

L'exercice était difficile, mais le texte qui vous est présenté est un texte consensuel qui constitue un aboutissement de l'ensemble des discussions menées entre les groupes. Le sens général de la démarche est d'abord de convaincre et sensibiliser avant de contraindre ou punir. C'est là la meilleure manière d'obtenir des résultats sur le moyen et le long termes avec un engagement ferme et volontaire des acteurs.

L'objectif à long terme de la présente motion est d'améliorer la santé publique et, donc, la qualité de l'air à Bruxelles en s'attaquant aux principales sources de pollution atmosphérique : la circulation automobile et le chauffage.

Cette motion est une première étape, car il s'agit de la sanctuarisation de toutes les écoles, du réseau communal ou non, pour la protection des personnes les plus vulnérables. La santé de nos enfants est une priorité incontestable partagée par tous. Elle permet de faire levier pour faire progresser la lutte contre la pollution de l'air et, donc, œuvrer en faveur de la diminution de la pression automobile dans notre Ville.

Cette motion s'inscrit dans le cadre de la politique menée par la Ville, notamment avec le bannissement de la circulation automobile dans l'hypercentre et le réaménagement des boulevards, ainsi que le futur Plan d'action pour le climat qui sera présenté ici à la fin du mois.

Certains auraient voulu aller beaucoup plus loin, mais cette motion ne peut être un plan d'action. À mon sens, ce n'est pas méconnaître l'urgence des enjeux que de pratiquer une politique la plus inclusive possible nécessitant une démarche par étapes. Il s'agit de lignes directrices, de priorités et de mesures qui constituent le socle d'une politique ambitieuse de lutte contre les conséquences sur la santé publique et l'environnement des polluants atmosphériques à mener en collaboration étroite avec

les autres niveaux de pouvoir, en particulier la Région de Bruxelles-Capitale, mais aussi d'autres capitales et villes européennes.

J'espère que tous les membres de notre Conseil se joindront à la majorité pour envoyer ce signal d'exemplarité à tous les Bruxellois. À ma connaissance, le vote d'une motion relative à cette problématique est une première en Région bruxelloise. Notre Conseil communal peut en être fier. Même les communes qui semblent en pointe dans ce combat n'ont pas encore pris d'initiative semblable.

M. Wauters.- La discussion que nous avons menée ensemble a été très constructive. Son objectif était d'aboutir à un texte commun, malgré quelques frustrations. Il s'agit effectivement d'un premier pas. Nous voterons ce texte. Nous attendons qu'une série de mesures très concrètes soient rapidement mises en œuvre par la Ville pour rendre effective notre intention.

De heer Dhondt.- Mijnheer de voorzitter, ik ben de schepen dankbaar om in te gaan op het initiatief dat wij genomen hadden om een motie in te dienen. Wij hadden een opening gelaten om te werken aan een gemeenschappelijke tekst en ik dank schepen Zian om ons daarin tegemoet te komen.

We kunnen straks een motie goedkeuren die door alle partijen gedragen wordt. Wij wilden inderdaad nog veel verder gaan en veel duidelijker maatregelen nemen omdat het probleem groot en dringend is, maar de motie die straks zal worden goedgekeurd heeft een grote symbolische waarde omdat alle partijen hiermee het probleem van de luchtkwaliteit erkennen.

Wat betreft de inhoud van de motie was het onze bedoeling nog veel verder te gaan. In de motie staat dat het autoverkeer gereduceerd moet worden. Dat is essentieel. Waarom zijn wij tegelijkertijd ook kritisch? De heer Zian stelt dat dit in de lijn ligt van het beleid, maar dat is niet helemaal juist. Deze meerderheid heeft immers een circulatieplan goedgekeurd dat transitverkeer organiseert. De Miniring is daar een

concreet voorbeeld van. Je kan nu nog altijd zonder probleem van de Louizalaan door het centrum naar Ijzer rijden. Je kan van Dansaert zonder probleem door het centrum naar de Naamse Poort rijden. Als in die motie het doorgaand verkeer verboden wordt, interpreteren wij dat zo dat het circulatieplan een buis is en moet worden aangepast, dat het mobiliteitsplan een buis is en moet worden aangepast. We moeten heel concreet gaan naar een vermindering van de autodruk in onze stad.

In verband met de schoolomgevingen is het positief dat er een opening gelaten wordt om 20 km per uur in de buurt van de schoolpoorten te bestuderen. Wij hadden graag nog verder gegaan. Voor ons kan die maatregel nu al worden ingevoerd en kan die beslissing worden genomen. Bestuderen alleen is niet genoeg.

Het schoolvervoerplan zou een instrument kunnen zijn om het verkeer naar de scholen zelf te verminderen. Wij hadden echter gehoopt dat de doelstellingen ambitieuzer zouden zijn. Het is zeker een eerste stap en voor ons is het een basis om, zo de kiezer dat wil, in de volgende legislatuur nog veel verder te gaan.

De heer Van den Driessche.- Mijnheer de voorzitter, als we het hebben over leefbaarheid, over gezondheid, over de luchtkwaliteit en zeker wanneer het gaat over onze kinderen, beseffen we dat we hier een heel grote verantwoordelijkheid dragen. Voor de NV-A is dat dan ook heel belangrijk.

Wij gaan voor realistische, maar ambitieuze doelstellingen die tevens goed becijferd zijn op het vlak van de meetbaarheid en de financiële implicaties. Een aantal van die zaken missen wij in deze motie. Het gaat om een compromistekst en wij vinden dat het belangrijker is het signaal te kunnen geven dat we in deze gemeenteraad eensgezind van oordeel zijn dat nog meer grote stappen voorwaarts noodzakelijk zijn. Daarom zal ik deze motie steunen.

Mme Nagy.- Il est important de reconnaître qu'il existe un problème grave de santé

publique et de qualité de l'air pour les enfants. Le vote de la présente motion va dans ce sens. Les autorités publiques de la Ville reconnaissent l'existence du problème.

Le projet de motion dresse un constat, soumet des propositions et étudie des possibilités. J'espère que tout cela se concrétisera dans une série d'actions.

Il reste beaucoup à faire. Le nombre d'enfants qui vont à l'école à vélo reste très faible sur le territoire de la Ville de Bruxelles, en-deçà de la moyenne régionale. Les déplacements se font très souvent en voiture, y compris là où ils pourraient se faire d'une autre manière. Il importe que la police active les sanctions et que les directions d'école soient davantage impliquées dans ce projet. Il faudra prévoir rapidement un budget, notamment pour la réalisation de parkings pour vélos dans les enceintes mêmes des écoles. Seuls deux établissements scolaires de la Ville de Bruxelles en disposent.

Nous saluons votre démarche et nous la soutiendrons. Nous serons attentifs à la concrétisation de ses objectifs au cours des prochains mois.

M. Amand.- Lorsque j'étais petit et que je traversais la Grand-Place pour aller jouer au train électrique rue des Chapeliers, les voitures circulaient et stationnaient sur cette même Grand-Place. Je ne peux que me réjouir de la prise de conscience progressive de la nécessité de réduire la pression automobile. Le PS a d'ailleurs fait de la réponse à cette problématique un pilier de ses propositions. L'écosocialisme structure notre projet politique. Le motif essentiel est d'ordre sanitaire. La pollution de l'air est dangereuse, en particulier pour les personnes les plus vulnérables telles que les enfants. Je me réjouis donc de voir notre Ville se positionner de manière volontariste en faveur de l'amélioration de la qualité de l'air dans les écoles. J'espère que nous voterons unanimement la présente motion.

Il est une ville où l'air est totalement irrespirable de par les actions de l'homme le plus anti-climat de la planète et ami de l'Arabie saoudite. Cette ville est Jérusalem.

M. le Bourgmestre.- Je remercie M. Dhondt d'avoir ouvert ce débat. En 2016, nous avons également obtenu l'unanimité sur un recours que Paris, Madrid et Bruxelles avaient introduit sur les normes diesel 6 votées par la Commission européenne, notamment relatives aux émissions d'oxyde d'azote. Souvenons-nous du scandale du dieselgate. Ce recours était, au départ, fortement symbolique. Or, contre toute attente, mes homologues de Paris et de Madrid m'ont indiqué que le Tribunal de l'Union européenne nous permettait de plaider. Jeudi prochain, j'irai donc à Luxembourg plaider notre cause avec mon homologue de Paris. Ainsi, des décisions que nous votons ensemble, comme ce recours symbolique, ont du sens. Nous ne sommes pas sûrs d'aboutir, mais le fait que nous soyons auditionnés par le Tribunal de l'Union européenne constitue une reconnaissance majeure du pouvoir des villes. Cet élément positionne encore davantage notre Ville dans le combat qu'elle mène aujourd'hui.

M. Zian, échevin.- L'urgence climatique et les questions de santé publique sont liées. Il faut, à un moment donné, que nous parlions d'une seule voix. Bien entendu, nous sommes tous soumis à des contraintes et nous défendons chacun des intérêts propres et particuliers, mais il s'agit en l'occurrence de viser l'intérêt général dans le cadre d'un équilibre. Certains diront que nous sommes frileux. Pourtant, nous sommes les premiers à voter ce type de motion parmi les 19 communes de la Région bruxelloise.

Nous lançons également des procédures plus techniques, notamment devant la Cour de justice de l'Union européenne, sur des normes particulières édictées par la Commission européenne. Tout cela contribue à améliorer le bien-être des habitants et la qualité de l'air de notre Ville.

M. le Président.- Le projet de motion est considéré comme adopté à l'unanimité.

(Applaudissements sur tous les bancs)

Prochaines séances

Lundi 28 mai 2018

À 15h : sections réunies : Plan d'action climat.

À 16h : 1er comité secret disciplinaire.

À 16h30 : séance publique suivie d'un deuxième comité secret.

M. le Président.- La séance publique est levée.

- *La séance publique est levée à 20h.*

- *De openbare zitting wordt opgeheven te 20u.*